

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

Délibération n°2026-04-07-01 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de **Margaret DUMONT**, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 tel qu'il a été présenté.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance publique,

Le Secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DELIBERATION N° 2026-04-07-02 : ANNULE ET REMPLACE : délibération n°14 Délégations du Conseil au maire

Madame le maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Madame le maire présente les délégations qu'elle sollicite ou non auprès du Conseil municipal et l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, après en avoir donné lecture.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide de donner au maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 6° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;



12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune **dans les actions intentées contre elle, dans les procédures contentieuses portées devant les tribunaux administratifs et judiciaires, en première instance et en appel, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.** - La présente délégation autorise Mme le Maire à intervenir dans toute procédure de résolution amiable d'un litige et dans toutes les procédures alternatives aux poursuites traditionnelles. A ce titre, la Maire est autorisée à lancer toute négociation permettant d'aboutir à la résolution amiable et à représenter la commune devant toute instance de résolution amiable. - La présente délégation n'autorise pas la conclusion définitive de l'acte mettant fin au litige (transaction ou arbitrage, etc...) celle-ci restant de la compétence du Conseil Municipal ;

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 5000€ fixée par le conseil municipal ;**

18° Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un **montant de 200 000€ maximum autorisé par le conseil municipal ;**

24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

26° De demander à tout organisme financeur, qu'il soit public ou privé, français, étranger, européen ou international, l'attribution de subventions, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement, quels qu'en soient l'objet et le montant ;

28° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

30° Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à **un seuil de 200€ fixé par délibération du conseil municipal**, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

Pour expédition certifiée conforme

Le Secrétaire de séance

Le maire
Margaret DUMONT



Séance du 07 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
30 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 avril 2026 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme Claire DUMONT

14 avril 2026

et publication du

14 avril 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence de Mme le Maire

Investissement

Dépenses	Prévu :	969 483,56
	Réalisé :	652 094,29
	Reste à réaliser :	47 100,00
Recettes	Prévu :	969 483,56
	Réalisé :	380 536,01
	Reste à réaliser :	64 670,50

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 473 263,04
	Réalisé :	857 843,61
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 750 364,02
	Réalisé :	1 797 470,17
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-271 558,28
Fonctionnement :	939 626,56
Résultat global :	668 068,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à thiaucourt

Le Maire Margaret DUMONT

le(s) secrétaire(s) de séance



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2026








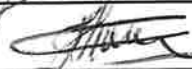


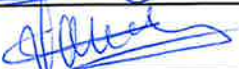


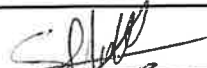

Présenté par Mme le Maire (1),

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3),

M. BERGMANN Adrien	
M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy	
M. DOTTE Jean-Claude	
M. JACQUOT Bruno	
M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno	
M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret	
M. SIMON Roger	
M. THOMAS Frederic	
Mme DUMONT Claire	
Mme DUMONT Margaret	
Mme GUIDOU Sylvie	
Mme MARTZ Isabelle	
Mme MOUROT Cathy	
Mme SCHMITT Martine	
Mme TOSCHI Méliissa	

Certifié exécutoire par Mme le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2026, et de la publication le 14/04/2026

A Thiaucourt, le 14/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



Séance du 07 avril 2026

Le conseil municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Margaret DUMONT

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
30 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 avril 2026 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** Mme Claire DUMONT

14 avril 2026

et publication du

14 avril 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Margaret DUMONT, après avoir approuvé le compte financier unique,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	61 462,04
- un excédent reporté de :	878 164,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	939 626,56
- un déficit d'investissement de :	271 558,28
- un excédent des restes à réaliser de :	17 570,50
Soit un besoin de financement de :	253 987,78

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	939 626,56
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	253 987,78
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	685 638,78

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 271 558,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à THIAUCOURT

Le Maire, Margaret DUMONT

le(s) secrétaire(s) de séance



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2026








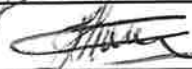


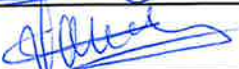


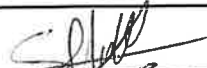

Présenté par Mme le Maire (1),

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3),

M. BERGMANN Adrien	
M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy	
M. DOTTE Jean-Claude	
M. JACQUOT Bruno	
M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno	
M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret	
M. SIMON Roger	
M. THOMAS Frederic	
Mme DUMONT Claire	
Mme DUMONT Margaret	
Mme GUIDOU Sylvie	
Mme MARTZ Isabelle	
Mme MOUROT Cathy	
Mme SCHMITT Martine	
Mme TOSCHI Méliissa	

Certifié exécutoire par Mme le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2026, et de la publication le 14/04/2026

A Thiaucourt, le 14/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THIAUCOURT - BUDGET COMMUNAL
N°05

Séance du 07 avril 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Margaret DUMONT

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
30 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 avril 2026

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme DUMONT Claire

14 avril 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

et publication du
14 avril 2026

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 974 007,87

Recettes : 974 007,87

Fonctionnement

Dépenses : 1 506 350,22

Recettes : 1 606 480,98

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 974 007,87 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 974 007,87 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 506 350,22 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 606 480,98 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à THIAUCOURT



Le Maire, DUMONT Margaret

le(s) secrétaire(s) de séance

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2026














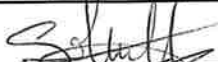

Présenté par Mme le Maire (1),

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

M. BERGMANN Adrien	
M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy	
M. DOTTE Jean-Claude	
M. JACQUOT Bruno	
M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno	
M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret	
M. SIMON Roger	
M. THOMAS Frederic	
Mme DUMONT Claire	
Mme DUMONT Margaret	
Mme GUIDOU Sylvie	
Mme MARTZ Isabelle	
Mme MOUROT Cathy	
Mme SCHMITT Martine	
Mme TOSCHI Mélissa	

Certifié exécutoire par Mme le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2026, et de la publication le 14/04/2026

A Thiaucourt, le 14/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :
30/03/2026

Date d'affichage :
14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026-04-07-06 : VOTE DES TAXES DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Madame le Maire présente l'état n°1259 des bases et produits prévisionnels pour 2026.

Elle précise que le produit fiscal à taux constants s'élève à 306 232 €.

Plusieurs hypothèses d'évolution des taux sont proposées au Conseil Municipal :

Maintien (0 %)	+1 %	+2 %	+3 %	+5 %
TFB : 31,43 %	TFB : 31,74 %	TFB : 32,06 %	TFB : 32,37 %	TFB : 33,00 %
TFNB : 27,93 %	TFNB : 28,21 %	TFNB : 28,49 %	TFNB : 28,77 %	TFNB : 29,33 %
TH : 9,99 %	TH : 10,09 %	TH : 10,19 %	TH : 10,29 %	TH : 10,49 %
Produit : 306 232 €	Produit : 309 294 €	Produit : 312 357 €	Produit : 315 419 €	Produit : 321 544 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'augmenter de 1% pour l'année 2026.

Les taux sont fixés comme suit :

TFB : 31,74 %

TFNB : 28,21 %

TH : 10,09 %

Produit : 309 294 €

CHARGE Madame le Maire de notifier la décision et de remplir et transmettre l'état 1259.

Pour expédition certifiée conforme

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM n°20260407-07: MAINTIEN DES TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT – ANNÉE 2026

Madame le Maire rappelle que la taxe d'aménagement s'applique aux opérations de construction.

La commune a actuellement :

- un taux communal de 3 %
- un taux majoré de 4,5 % sur la 2ème tranche du lotissement

Il est proposé de maintenir les taux actuels.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de maintenir les taux actuels comme suit :

- un taux communal de 3 %
- un taux majoré de 4,5 % sur la 2ème tranche du lotissement

Fait et délibéré

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

**DCM N°2026-04-07-08 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS ET DU
CONSEILLERS DELEGUES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu le budget communal ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints et à une conseillère municipale déléguée en date du **27 mars 2026**

Considérant que la commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE compte **1 120 habitants** ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de celle du maire, sont fixées dans les trois mois suivant l'installation du conseil ;

Considérant que toute délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif ;

Considérant que les indemnités doivent respecter l'enveloppe globale maximale autorisée ;

Considérant que le maire perçoit son indemnité **au taux maximal prévu par la loi** ;

Considérant qu'un conseiller municipal bénéficie d'une **délégation de fonction** ;

Mme le Maire donne lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction et invite le conseil à délibérer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Indemnité du maire

Le maire perçoit une indemnité de fonction au **taux maximal légal**, soit :

→ **55,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Article 2 : Indemnités des adjoints

Les indemnités des adjoints sont fixées comme suit :

1er adjoint : 21,38 %

2e adjoint : 21,38 %

3e adjoint : 21,38 %

4e adjoint : 6,00 %



Article 3 : Conseiller délégué

Un conseiller municipal ayant reçu délégation perçoit une indemnité fixée à :

→ **15,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Article 4 : Conseillers municipaux sans délégation

Aucune indemnité n'est attribuée aux conseillers municipaux ne disposant pas de délégation.

Article 5 : Respect de l'enveloppe globale

L'ensemble de ces indemnités respecte l'enveloppe globale maximale prévue par les articles L.2123-22 à L.2123-24 du CGCT.

Article 6 : Revalorisation

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et versées mensuellement.

Article 7 : Budget

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le maire
Margaret DUMONT



Contrôle des indemnités des élus

	Valeur de 1 %	41,11 €			
Valeur mensuelle de référence (in	4057,19				
Fonction	Nom de l' élu	Taux (%)	Indemnité théorique (€)	Indemnité versée (€)	Écart (€)
Maire		55,7	2289,56		-2289,56
Adjoint 1		21,38	878,83		-878,83
Adjoint 2		21,38	878,83		-878,83
Adjoint 3		21,38	878,83		-878,83
Adjoint 4		6	246,63		-246,63
Conseiller municipal délégué		15,38	632,27		-632,27

La règle juridique pour le 55,7 %

Pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux normal du maire est :

→ 51,6 % de l'indice 1027

Mais la loi permet une **majoration de 8 %** dans certains cas (articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT), notamment si la commune est :

chef-lieu de canton

bureau centralisateur

station classée de tourisme

commune sinistrée

ou certaines situations spécifiques

Quand cette majoration est appliquée :

$51,6 \% \times 1,08 = 55,728 \%$

→ arrondi à 55,7 %

Ce qui correspond exactement à :

55,7 % → 2 289,56 €

Donc la commune bénéficie très probablement de la **majoration de 8 %**.



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

**DCM2026-04-07-09 ADMISSION EN NON-VALEURS DES CREANCES
IRRECOUVRABLES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 (ou M14 selon votre collectivité),
Vu les états présentés par le comptable public,

Considérant que le comptable public a entrepris toutes les diligences nécessaires pour recouvrer les créances,

Considérant que certaines créances demeurent irrécouvrables pour les motifs suivants :

- combinaison infructueuse d'actes,
- débiteurs introuvables ou décédés,
- montants inférieurs au seuil de poursuite,

DÉCIDE

Article 1 :

D'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- Liste n° 4968950412 pour un montant de : **2 394,35 €**
- Liste n° 6748621012 pour un montant de : **469,71 €**
- La liste n° 5957940312 d'un montant de **9 706,15 €**

Total des admissions en non-valeur : 12 570.21 €



Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 :

Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de
convocation :
30/03/2026

Date d'affichage :
14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026-04-07-10 ANNULATION TITRE 39/9 – BURGER ROGER – REMISE GRACIEUSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable M57,

Vu le titre de recette n° 39/9 – exercice 2026 émis à l'encontre de BURGER ROGER,

Vu la réservation de la salle communale prévue le 7 mars 2026,

Considérant que cette location a été annulée pour cause de maladie,

Considérant la demande du tiers,

Considérant qu'un mail a été adressé au comptable public le 02/03 afin de bloquer le recouvrement, dans l'attente d'une décision par le conseil,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

D'annuler le titre de recette n° 39/9 – exercice 2026 émis à l'encontre de **BURGER ROGER**.
Le Maire et le comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026-04-07-11 : ANNULATION D'UN MANDAT CASTORAMA – ERREUR DE FACTURATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable M57,
Vu le mandat n° 138/14 – exercice 2026
Vu la facture émise par la société CASTORAMA,

Considérant que la facture a été établie à tort au nom de la commune,
Considérant que le bon de commande a été émis par la Communauté de Communes Mad et Moselle (secteur de Thiaucourt),
Considérant qu'il s'agit d'une erreur de facturation imputable au fournisseur,
Considérant que cette dépense ne relève pas du budget communal,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 :

D'annuler le mandat n° 138/14 – exercice 2026 émis à tort au profit de la société CASTORAMA.

Article 2 :

De demander l'établissement d'une facture rectificative au nom de la Communauté de Communes Mad et Moselle.

Article 3 :

De procéder aux écritures comptables nécessaires à l'annulation de ce mandat et, le cas échéant, d'émettre un titre de recettes pour le remboursement des sommes indûment versées.



Article 4 :

Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :
30/03/2026

Date d'affichage :
14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026-04-07-12 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS - 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget primitif de l'exercice 2026,

Considérant que le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** met en œuvre la politique sociale de la commune et qu'il convient de soutenir son fonctionnement,

Après en avoir délibéré,

- **décide d'attribuer** au CCAS une subvention de fonctionnement d'un montant de **7 000 € (sept mille euros)** au titre de l'exercice 2026 ;
- **précise que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;
- **autorise** le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- **charge** le Maire et le comptable public de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique,

Pour expédition certifiée conforme

Le Secrétaire de séance

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026-04-07-13 : REGULARISATION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS – 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget primitif de l'exercice 2025,
Vu le budget primitif de l'exercice 2026,

Considérant que la commune attribue chaque année une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant qu'une subvention a été attribuée en 2024 par délibération,

Considérant que la subvention 2025 a été prévue et inscrite au budget,

Considérant que cette subvention n'a pas fait l'objet d'une délibération spécifique,

Considérant qu'il convient de régulariser cette situation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide de valider et régulariser** l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice **2025**, sur le budget 2026 pour un montant de **7 000 € (sept mille euros)** ;
- **Précise que** les crédits étaient inscrits au budget 2025 à l'article 657363 – Subventions de fonctionnement au CCAS ; et que les crédits ont été inscrit pour le budget 2026,
- **Autorise** le Maire à procéder au versement de cette subvention,
- **Charge** le Maire et le comptable public de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique,
Pour expédition certifiée conforme

Le Secrétaire de séance

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026-04-07-15 : VIDEOPROTECTION APPROBATION DU PROJET D'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la sécurité intérieure,
Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire communal,

Considérant l'intérêt de développer le dispositif de vidéoprotection existant,

Considérant les propositions techniques et financières présentées par la société IRIS,

Considérant que le projet prévoit notamment : L'installation de nouvelles caméras sur différents points stratégiques de la commune (église, centre-bourg, points d'apports volontaires, voirie),

la centralisation du système en mairie pour visualisation et exploitation,

la mise en conformité réglementaire (RGPD, autorisations administratives),

Considérant :

- le devis relatif à la sécurisation de l'église Saint-Rémi d'un montant de **20 699,76 € TTC**
- le devis relatif à l'installation d'une caméra complémentaire (chemin du Tour de Ville) d'un montant de **8 448,36 € TTC**
- Soit un coût global estimé à :
29 148,12 € TTC

Considérant le plan d'implantation des caméras présenté (localisation des points de surveillance sur la commune)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection tel que présenté ;



Valide le choix de la société **IRIS** pour la réalisation des travaux ;
Autorise le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tout document afférent ;
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour :14

Abstention : 1

Pour expédition certifiée conforme

Le Secrétaire de séance

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :
30/03/2026
Date d'affichage :
14/04/2026

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026-04-07-16 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR - FIDP

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la sécurité intérieure,
Vu le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR),
Vu l'appel à projets de l'État relatif à la sécurisation des sites sensibles et des lieux de culte (dit FIPD),
Vu la délibération n° **DCM2026-04-07-** en date du 7 avril 2026 approuvant le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection,
Vu le budget communal,
Considérant que la commune souhaite solliciter le soutien financier de l'État pour la réalisation de ce projet,
Considérant que l'opération se décompose en deux volets distincts relevant de dispositifs spécifiques,
Considérant, en premier lieu, la sécurisation du cimetière,
Que le montant total de l'opération s'élève à **7 040,30 € HT**,
Que le montant éligible (équipements de vidéoprotection) est fixé à **6 778,00 € HT**,
Qu'il y a lieu de solliciter une subvention de l'État au titre du **FIPDR** à hauteur de **80 %**, soit **5 422,40 €**,

Considérant, en second lieu, la sécurisation de l'église Saint-Rémi,
Que le montant total de l'opération s'élève à **17 249,80 € HT**,
Que le montant éligible (équipements) est fixé à **10 905,40 € HT**,
Qu'il y a lieu de solliciter une subvention de l'État au titre du **FIPDR – appel à projets pour la sécurisation des sites sensibles et des lieux de culte (dit FIPD)** à hauteur de **80 %**, soit **8 724,32 €**,

Considérant, en outre,
Que le montant total des dépenses éligibles s'élève à **17 683,40 € HT**,
Que le montant total de subvention sollicité est de **14 146,72 €**,
Que la commune assure le financement du solde, soit :

- **3 536,68 € HT** au titre du reste à charge sur les équipements,
- **6 606,70 € HT** au titre des dépenses non éligibles,



Soit un autofinancement total de **10 143,38 € HT**,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de solliciter l'attribution de subventions auprès de l'État :
 - au titre du **FIPDR**, pour un montant de **5 422,40 €** relatif au projet de sécurisation du cimetière ;
 - au titre du **FIPDR – appel à projets pour la sécurisation des sites sensibles et des lieux de culte (dit FIPD)**, pour un montant de **8 724,32 €** relatif à la sécurisation de l'église Saint-Rémi ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers correspondants et à signer tout document afférent ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget et à assurer le financement de la part restant à la charge de la commune ;
- **CHARGE** le Maire et le comptable public de l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour :14

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique,

Le Secrétaire de séance

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :
30/03/2026

Date d'affichage :
14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN,
Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM n°202640717 : ANNULE ET REMPLACE N° 68 : ACHAT/VENTE DES PARCELLES AK 249 ET 250

Les propriétaires des parcelles AK 250 (atelier de menuiserie) et AK 249 (maison) sont d'accord pour vendre les 2 biens pour un montant global de 50 000€

Vue l'engagement du Conseil Municipal porté depuis 2023 sur la Revitalisation Centre-Bourg et notamment sur l'axe « commerces et activités »

Vues les conditions définies par l'article L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme qui dispose notamment que l'action des EPF s'inscrit dans le cadre de conventions et dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention

Vue la sollicitation d'un porteur de projet pour relancer une activité au sein de l'ancien atelier de menuiserie :

Il est proposé :

De conventionner avec l'EPF-GE pour une convention de projet « Développement économique- Ancienne menuiserie ».

L'EPF-GE engagera des moyens humains et financiers notamment pour le portage foncier de la parcelle AK 250 pour un montant de 47 000€

Que la commune se porte acquéreur de la parcelle AK 249 pour un montant de 3 000€



LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser Mme le Maire de signer la convention de projet « Développement économique- Ancienne Laiterie » avec le EPF-GE
- D'acquérir au nom de la commune la parcelle AK 249 pour un montant de 3000€
- D'autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM n°202640718 : ANCIENNE LAITERIE : ventes des parcelles aux différents acquéreurs

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le plan de division et de bornage établi par le géomètre-expert (dossier n°8474-02 du 03/02/2026),
Vu la division des parcelles cadastrées section AL n°423, 424 et 430,
Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale des emprises en date du 10/02/2026.
Considérant la valorisation du site de l'ancienne laiterie situé rue de la laiterie Durand,
Considérant les demandes des riverains et d'un habitant de la commune en vue de l'acquisition des emprises,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : Prix de vente

De fixer le prix de cession des terrains issus de la division à 25 euros le mètre carré (25 €/m²).

Article 2 : Désignation des parcelles

Les parcelles issues du plan de division (section AL), sont destinées à être cédées aux riverains concernés, conformément au plan de division et de bornage comme suit :

Acquéreur	Parcelles concernées
ZAEGEL	432, 421, 418
WAGNER	431, 327, 328, 420, 417, 422, 425
CARASCO	423p, 419, 426
JACOB	427
GENIN (BOINETTE)	424p, 430p
COMMUNE	424p, 430p, 431 (reste / ajustements + voir 416, 428, 429 selon plan)

Article 3 : Modalités de cession

La surface exacte de chaque parcelle, son prix définitif ainsi que les conditions précises de la vente sont déterminés :

par le document d'arpentage établi par le géomètre-expert,
et par les actes notariés à intervenir.

Article 4 : Servitudes

Les servitudes éventuelles, notamment de passage, seront définies conformément au plan de division et reprises dans les actes notariés.

Article 5 : Conditions

Les ventes seront réalisées :
aux conditions fixées par la présente délibération,
avec frais à la charge des acquéreurs,
par actes établis par le notaire.

Article 6 : Autorisation

Le Maire est autorisé à signer les actes notariés et tout autre document nécessaire à la réalisation de ces cessions.

Fait et délibéré

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT



ANNEXE : DCM n°202640718 : ANCIENNE LAITERIE : ventes des parcelles aux différents acquéreurs

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

COMMUNE DE THIAUCOURT-REGNIÉVILLE

Section AL - Nos 423-424-430 - 3 à 7, rue des Promenades

Ancienne Laiterie

PLAN DE DIVISION ET DE BORNAGE



CARPENTIER OLIVIER & MULLER Jean-Nicolas -
Sarl de Géomètres-Experts Associés

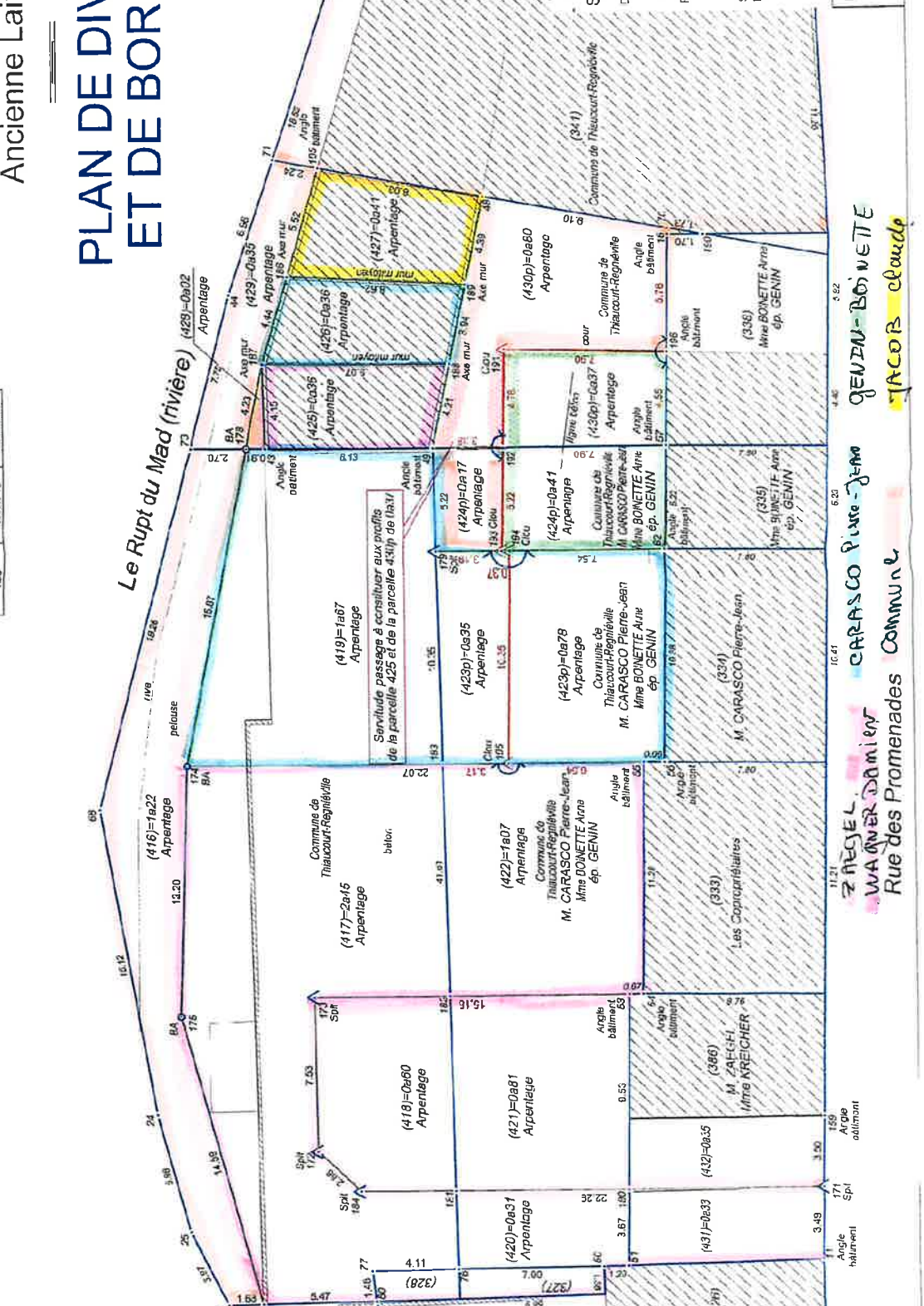
Dureau pncipale
41 route de Joly
57160 MULLIKS-LES-METZ
Tél 03 87 65 23 75
Bureau secondaire
32 rue Charles Leprieux
54700 POYTTA-MOJUSSON
Tél 03 83 81 10 65
Site web www.carpentier-muller-geometrie-expert.fr
E mail contact@cm-ge.fr

Titre cadastre	DOSSIER: 8474-02
Surface Landstad (93 CC 01 D)	Fich pt. 084749
7/11 mètre	DATE 03/02/2026
Altitude Normale (IGN 69-5 T1)	Fich dess. 084749-02
	JN MULLER

MAT	X	Y
16	150987.64	6198871.33
17	150989.40	6198810.64
18	150990.62	6198810.73
19	150990.90	6198817.01
20	150990.00	6198817.53
21	150990.56	6198817.53
22	150990.05	6198817.01
23	150990.61	6198817.53
24	150990.11	6198817.01
25	150990.67	6198817.53
26	150990.67	6198817.53
27	150990.67	6198817.53
28	150990.67	6198817.53
29	150990.67	6198817.53
30	150990.67	6198817.53
31	150990.67	6198817.53
32	150990.67	6198817.53
33	150990.67	6198817.53
34	150990.67	6198817.53
35	150990.67	6198817.53
36	150990.67	6198817.53
37	150990.67	6198817.53
38	150990.67	6198817.53
39	150990.67	6198817.53
40	150990.67	6198817.53

- Limite certaine conforme au document d'arpentage n°252 dressé par M. JACQUES-YVES LE MASLE Géomètre-Expert le 20 Septembre 2009 (Plan n°3078)
- Application cadastrale
- Limite nouvelle définie par le présent plan de division et ce bornage
- Limite certaine existante au plan régulier de division dressé par M. Jean Marie SCHMITT Géomètre-Expert le 2 Novembre 1947 (Plan n°5047)
- Limite certaine conforme au plan de division dressé par la Sarl de Expert Géomètres-Experts le 14 septembre 2022 (Plan n°8474-02)

Le bornage et la division sont reconnus exacts par les propriétaires soussignés:
Commune de Thiaucourt-Regniéville M. CARASCO Pierre-Jean
Mme LUCRONT Marguerite-Mélie M. CARASCO Pierre-Jean
Mme BOINETTE Anne Marie née GENIN



GENEVA-BOINETTE
JACOB claudy

CARASCO Pierre-Jean
Commune

REGEL
WAWER DOMINIK
Rue des Promenades



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL - THIAUCOURT - BUDGET BOIS
N°19

Séance du 07 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Margaret DUMONT, le Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
30 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 avril 2026 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** Mme DUMONT Claire

14 avril 2026

et publication du

14 avril 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence du Maire,

Investissement

Dépenses	Prévu :	58 881,15
	Réalisé :	19 173,53
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	58 881,15
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	312 933,09
	Réalisé :	159 092,16
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	312 933,09
	Réalisé :	316 559,71
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-19 173,53
Fonctionnement :	157 467,55
Résultat global :	138 294,02

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Thiaucourt

le(s) secrétaire(s) de séance



Le Maire Margaret DUMONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THIAUCOURT - BUDGET BOIS
N°20**

Séance du 07 avril 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Margaret DUMONT

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
30 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme DUMONT Claire

14 avril 2026

et publication du

14 avril 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Margaret DUMONT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	53 465,54
- un excédent reporté de :	210 933,09
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	157 467,55
- un déficit d'investissement de :	19 173,53
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	19 173,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	157 467,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	19 173,53
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	138 294,02
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	19 173,53

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à THIAUCOURT



Le Maire, Margaret DUMONT

le(s) secrétaire(s) de séance

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2026







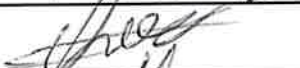



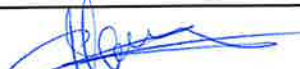

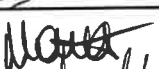
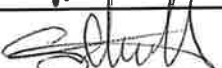

Présenté par Mme le Maire, Margaret DUMONT (1),

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3),

M. BERGMANN Adrien	
M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy	
M. DOTTE Jean-Claude	
M. JACQUOT Bruno	
M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno	
M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret	
M. SIMON Roger	
M. THOMAS Frederic	
Mme DUMONT Claire	
Mme DUMONT Margaret	
Mme GUIDOU Sylvie	
Mme MARTZ Isabelle	
Mme MOUROT Cathy	
Mme SCHMITT Martine	
Mme TOSCHI Mélissa	

Certifié exécutoire par Mme le Maire, Margaret DUMONT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2026, et de la publication le 14/04/2026

A Thiaucourt, le 14/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL - THIAUCOURT -
BUDGET BOIS 2026
N°21**

Séance du 07 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
30 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme DUMONT Claire

14 avril 2026
et publication du
14 avril 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

réuni sous la présidence du Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : **87 173,53**

Recettes : **87 173,53**

Fonctionnement

Dépenses : **144 215,00**

Recettes : **379 682,71**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 87 173,53 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 87 173,53 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 144 215,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 379 682,71 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Thiaucourt

le(s) secrétaire(s) de séance



Le Maire Margaret DUMONT

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2026




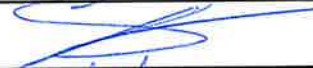








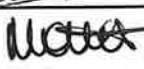
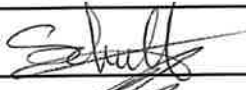

Présenté par Mme le Maire, Margaret DUMONT (1),

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Délibéré par l'assemblée DU CONSEIL MUNICIPAL(2), réuni en session Ordinaire

A Thiaucourt, le 07/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante DU CONSEIL MUNICIPAL (2),(3).

M. BERGMANN Adrien	
M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy	
M. DOTTE Jean-Claude	
M. JACQUOT Bruno	
M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno	
M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret	
M. SIMON Roger	
M. THOMAS Frederic	
Mme DUMONT Claire	
Mme DUMONT Margaret	
Mme GUIDOU Sylvie	
Mme MARTZ Isabelle	
Mme MOUROT Cathy	
Mme SCHMITT Martine	
Mme TOSCHI Mélissa	

Certifié exécutoire par Mme le Maire, Margaret DUMONT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2026, et de la publication le 14/04/2026

A Thiaucourt, le 14/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir :
Excusés :
Absents :

Date de convocation :
30/03/2026

Date d'affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Gérald PHILIPPOT, Pierre CARASCO, Bruno JACQUOT, Roger PIOCHE, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GUIDOU

DCM2026-04-07-22 : Programme d'actions et programme de coupes ONF 54 – Année 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code forestier,
Vu le document d'aménagement de la forêt communale,
Vu le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2026,
Vu le programme de coupes proposé par l'ONF pour l'exercice 2026,

Considérant que l'ONF a présenté un programme de travaux visant à assurer la gestion durable de la forêt communale, comprenant notamment :
des travaux de nettoyage et broyage (parcelles 23, 25, 34),
des travaux d'égagement et broyage en bord de champs,
des travaux d'exploitation en bord de route (parcelles 15 et 20),
une assistance technique (ATDO),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'actions ONF pour l'année 2026 ;
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme avec l'ONF ;
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré en séance publique

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir :
Excusés :
Absents :

Date de convocation :
30/03/2026

Date d'affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Gérald PHILIPPOT, Pierre CARASCO, Bruno JACQUOT, Roger PIOCHE, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GUIDOU

DCM2026-04-07-23 : Programme d'actions et programme de coupes ONF 55 – Année 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code forestier,
Vu le document d'aménagement de la forêt communale,
Vu le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2026,
Vu le programme de coupes proposé par l'ONF pour l'exercice 2026,

Considérant que l'ONF a présenté un programme d'actions visant à assurer la gestion durable de la forêt communale, comprenant :

- des travaux sylvicoles (entretien, cloisonnement),
- des travaux de plantation et de régénération,
- des actions de protection contre les dégâts de gibier, notamment sur les parcelles 20 et 4

Considérant que le montant estimatif de ces travaux s'élève à : 78 740 € HT

Considérant le programme de coupes 2026 portant notamment sur les parcelles :

- **35.r, 11.r, 1.p** (coupes définitives)
- **24.i** (coupe irrégulière)
- **5, 16.a1, 16.v** (coupes d'amélioration)
- **18.a3** (1ère éclaircie)
- **20** (ensemencement)

Considérant la destination des coupes comme suit :

- L'exploitation en régie et la vente de bois façonné des arbres de futaie / feuillus précieux des parcelles : 35.r, 11.r, 1.p, 24.i, 5, 16.a1, 16.v et 20, avec assistance de l'ONF pour le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente ;
- La contractualisation sur pied à l'unité de produit des houppiers, perches et brins des parcelles : 35.r, 11.r, 1.p, 24.i, 5, 16.a1, 16.v et 20 ;
- Le report à l'année suivante des parcelles : 13 et 37 ;



- Le partage en cessions (affouage), par les soins de l'ONF, des perches, brins et houppiers de qualité chauffage sur les parcelles : 28 (assiette 2024), 33 (assiette 2025) et 18.a3 (assiette 2026) ;

Considérant que le prix du bois de chauffage est fixé à : 6,75 € HT / stère (8,10 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité / à la majorité,

- APPROUVE le programme d'actions ONF pour l'année 2026 ;
- VALIDE le montant prévisionnel des travaux à hauteur de 78 740 € HT ;
- APPROUVE le programme de coupes 2026 ;
- DÉCIDE des modalités d'exploitation et de destination des bois telles que détaillées ci-dessus, incluant :
 - Exploitation en régie,
 - Vente de bois façonné,
 - Contractualisation sur pied,
 - Affouage ;
- FIXE le prix du bois de chauffage à 6,75 € HT / stère soit 8.10 €/stère T.T.C.;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces décisions avec l'ONF ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique,

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir :
Excusés :
Absents :

Date de convocation :
30/03/2026
Date d'affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Gérald PHILIPPOT, Pierre CARASCO, Bruno JACQUOT, Roger PIOCHE, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GUIDOU

DCM2026-04-07-24 : SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE « BOIS » ET INTEGRATION AU BUDGET COMMUNAL A COMPTER DE L'EXERCICE 2027 LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que la commune dispose d'un budget annexe « Bois » destiné à retracer les opérations liées à l'exploitation forestière ;

Considérant que ces opérations peuvent être intégrées au budget principal de la commune sans nécessité de maintenir un budget annexe distinct ;

Considérant la volonté de simplifier la gestion budgétaire et comptable de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE la suppression du budget annexe « Bois » à compter du **1er janvier 2027** ;

DÉCIDE l'intégration de l'ensemble des opérations, recettes et dépenses du budget annexe « Bois » au budget principal de la commune à compter de cette même date ;

PRÉCISE que les résultats du budget annexe « Bois » seront repris dans le budget communal selon les règles en vigueur ;

PRÉCISE que l'actif et le passif du budget annexe « Bois » seront intégrés au budget principal de la commune ;

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment auprès des services du Trésor public, pour la mise en œuvre de cette décision ;

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle ainsi qu'au comptable public

Fait et délibéré en séance publique,

Le maire
Margaret DUMONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THIAUCOURT
N°25**

Séance du 07 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	14
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
30 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 avril 2026

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

14 avril 2026
et publication du
14 avril 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence de Margaret DUMONT, le maire,

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	595 732,39
		Réalisé :	200 711,39
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	600 711,39
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	620 711,39
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	729 282,19
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	:	-200 711,39
Fonctionnement	:	0,00
Résultat global	:	-200 711,39

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Madame le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Thiaucourt



Madame le Maire Margaret DUMONT

le(s) secrétaire(s) de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THIAUCOURT - LOTISSEMENT LA LOUVIERE
N°26

Séance du 07 avril 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Margaret DUMONT.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
30 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/04/2026
A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

14 avril 2026
et publication du
14 avril 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Margaret DUMONT, après avoir approuvé le compte financier unique 2025,

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	0,00
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
	- un déficit d'investissement de :	200 711,39
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	200 711,39

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	94 781,19
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	200 711,39

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à THIAUCOURT

Le Maire, Margaret DUMONT

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 07 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 avril 2026

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

14 avril 2026

et publication du

14 avril 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

réuni sous la présidence de Margaret DUMONT, le maire.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 595 732,39

Recettes : 612 561,47

Fonctionnement

Dépenses : 632 561,47

Recettes : 729 282,19

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 595 732,39 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 612 561,47 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 632 561,47 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 729 282,19 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Madame le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Thiaucourt

le(s) secrétaire(s) de séance



Madame le Maire Margaret DUMONT



Séance du 07 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. BERGMANN Adrien, M. DOTTE Jean-Claude, Mme DUMONT Claire, Mme DUMONT Margaret, Mme GUIDOU Sylvie, M. JACQUOT Bruno, Mme MARTZ Isabelle, Mme MOUROT Cathy, Mme SCHMITT Martine, M. SIMON Roger, M. THOMAS Frederic, Mme TOSCHI Mélissa

Procuration(s) :

M. CARASCO Pierre donne pouvoir à Mme MOUROT Cathy, M. PHILIPPOT Gérald donne pouvoir à M. JACQUOT Bruno, M. PIOCHE Roger donne pouvoir à Mme DUMONT Margaret

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CARASCO Pierre, M. PHILIPPOT Gérald, M. PIOCHE Roger

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 avril 2026

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

14 avril 2026

et publication du

14 avril 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

réuni sous la présidence de Margaret DUMONT, le maire.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 595 732,39

Recettes : 612 561,47

Fonctionnement

Dépenses : 632 561,47

Recettes : 729 282,19

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 595 732,39 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 612 561,47 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 632 561,47 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 729 282,19 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Madame le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Thiaucourt

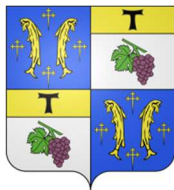
le(s) secrétaire(s) de séance



Madame le Maire Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

**Nombre de
membres :**

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :
30/03/2026
Date d'affichage :
14/04/2026

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM 2026040728 : PROPOSITION RENOUELEMENT DES MEMBRES COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI),

Considérant qu'à la suite des élections municipales,

Une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune et être composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants

Tout renouvellement du Conseil Municipal est assorti de la désignation de membres de la CCID. Dans ce contexte, Mme Le Maire précise que le Conseil Municipal doit présenter à la Direction des Services Fiscaux une liste de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) répondant à des critères précis afin que celle-ci procède à la désignation définitive de 6 titulaires et de 6 suppléants.

Le Conseil Municipal propose :

N°	NOM - Prénom	Nature des impôts
-	DUMONT Margaret (Maire)	TFB
1	SIMON Roger	TFB
2	WAGNER-MOUROT Cathy	TFB
3	THOMAS Frédéric	TFB
4	GUIDOU Sylvie	TFB / TFNB
5	DUMONT Claire	TFNB

6	ERNST Chantal	TFB
7	JAUGEON Dominique	TFB
8	ANDRE Andrée	TFB
9	MUNSCH-PARIS Evelyne	TFB
10	PHILIPPOT Gérald	TFB
11	CATELIN Marine	TFB
12	CARASCO Pierre-Jean	TFB
13	SCHMITT Martine	TFB
14	PIOCHE Roger	TFB
15	LAVAUX Jean-Marc	TFNB
16	POLIS Jean-Michel	TFB
17	MARTZ Isabelle	TFB
18	BERGMANN Adrien	TFB
19	BRICNET Nathalie	TFB
20	COUDRAIN Aurélien	TFB
21	THIBAUD Virginie	TFB
22	PIERRE Francis	TFB
23	COLIN Christine	TFB
24	GOUTHIER Stéphan	TFB

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des contribuables proposée ci-dessus,
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques pour désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Pour expédition conforme

Madame Le Maire,
Margaret DUMONT



Tableau annexe : DCM2026040728 – CCID - Liste des contribuables

N°	NOM - Prénom	Adresse complète	Nature des impôts
-	DUMONT Margaret	9bis chemin des Clouyères	TFB
1	SIMON Roger	11 rue du Moulin Bas	TFB
2	WAGNER-MOUROT Cathy	7 bis rue des Promenades	TFB
3	THOMAS Frédéric	19 rue de Verdun	TFB
4	GUIDOU Sylvie	8 chemin des Clouyères	TFB / TFNB
5	DUMONT Claire	9bis chemin des Clouyères	TFNB
6	ERNST Chantal	1 clos du Moulin	TFB
7	JAUGEON Dominique	La vignotte – 4 rue de Euvezin	TFB
8	ANDRE Andrée	10 rue Henri Poulet	TFB
9	MUNSCH-PARIS Evelyne	17 rue Brehart	TFB
10	PHILIPPOT Gérald	4 rue de la Vieille Halle	TFB
11	CATELIN Marine	2 rue des Mésanges	TFB
12	CARASCO Pierre-Jean	5 rue des Promenades	TFB
13	SCHMITT Martine	14 rue du Moulin Bas	TFB
14	PIOCHE Roger	20 rue du Général de Gaulle	TFB
15	LAVAUX Jean-Marc	12 rue Neuve	TFNB
16	POLIS Jean-Michel	1 rue du Général de Gaulle	TFB
17	MARTZ Isabelle	6 route de Pont-à-Mousson	TFB
18	BERGMANN Adrien	1 bis rue du Chanoine Marange	TFB
19	BRICNET Nathalie	1 rue de Larmarche	TFB
20	COUDRAIN Aurélien	9 rue Coupe d'Or	TFB
21	THIBAUD Virginie	7 route de Pont-à-Mousson	TFB
22	PIERRE Francis	1 chemin des Clouyères	TFB
23	COLIN Christine	7B rue Clinchant	TFB
24	GOUTHIER Stéphan	10 rue du Moulin Bas	TFB



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026040730 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (CRLE)

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Considérant que la commission de contrôle des listes électorales comprend six membres : trois titulaires et trois suppléants ;

Considérant la représentation des deux listes présentes au Conseil municipal :

« CONTINUONS DE BÂTIR ENSEMBLE THIAUCOURT-REGNIÉVILLE » (majorité) ;

« THIAUCOURT LE RENOUVEAU » (opposition) ;

Considérant la nécessité de respecter une représentation équilibrée entre la liste majoritaire et la liste minoritaire du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE les membres de la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

Membres titulaires

Isabelle MARTZ (liste majoritaire)
Roger PIOCHE (liste majoritaire)
Mélissa TOSCHI (liste minoritaire)

Membres suppléants

Martine SCHMITT (liste majoritaire)
Gérald PHILIPPOT (liste majoritaire)
Adrien BERGMANN (liste minoritaire)

PRÉCISE que ces désignations respectent la composition prévue par le Code électoral, soit deux membres issus de la liste majoritaire et un membre issu de la liste minoritaire pour chacun des collèges de titulaires et de suppléants ;

PRÉCISE que le délégué de l'administration sera désigné par Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle ;
AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

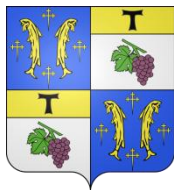
Adopté à l'unanimité

Pour expédition conforme

Madame Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :
30/03/2026
Date d'affichage :
14/04/2026

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM 2026040731 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant que les commissions municipales permanentes ont été créées ;

Considérant qu'il convient d'en désigner les membres ;

Considérant que la composition respecte la représentation proportionnelle des listes du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE les membres des commissions comme suit :

Commission	Président	Délégué	Membres
Finances	Maire	—	Cathy MOUROT-WAGNER, Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Sylvie GUIDOU
Gestion du personnel	Maire	Cathy MOUROT-WAGNER	Claire DUMONT
Travaux	Maire	Frédéric THOMAS	Roger PIOCHE, Gérald PHILIPPOT, Adrien BERGMANN, Simon ROGER

Commission	Président	Délégué	Membres
Urbanisme / Cadre de vie / Sécurité	Maire	Roger SIMON	Frédéric THOMAS, Roger PIOCHE, Gérald PHILIPPOT, Adrien BERGMANN, Pierre CARASCO
Développement durable	Maire	Sylvie GUIDOU	Isabelle MARTZ, Roger PIOCHE, Gérald PHILIPPOT, Adrien BERGMANN
Patrimoine / Cimetière	Maire	Cathy MOUROT-WAGNER	Martine SCHMITT, Isabelle MARTZ, Gérald PHILIPPOT
Culture – Événements – Vie associative – Vie scolaire – Jeunesse			Mélissa TOSCHI, Adrien BERGMANN, Roger SIMON
Communication	Maire	Claire DUMONT	Frédéric THOMAS, Cathy MOUROT-WAGNER

PRÉCISE

- Que le Maire est président de droit de chaque commission ;
- Que la représentation des différentes listes est assurée dans les commissions ;
- Que des habitants pourront être associés aux commissions sur lettre de candidature et par appel du président de la commission sur des projets d'intérêt structurant sur la commune.

ADOPTE

La présente délibération à l'unanimité.

Pour expédition conforme
Madame Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM 2026040732 : CREATION D'UNE COMMISSION EXCEPTIONNELLE POUR LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de réviser le règlement intérieur du Conseil municipal afin de l'adapter au fonctionnement de l'assemblée ;

Considérant l'intérêt de constituer une commission exceptionnelle chargée de préparer cette révision ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de créer une commission exceptionnelle chargée de la révision du règlement intérieur ;

DÉSIGNE comme membres de cette commission :

Madame Margaret DUMONT, Maire

Claire DUMONT

Mélissa TOSCHI

PRÉCISE que la commission est chargée d'examiner le règlement intérieur en vigueur ; de proposer les modifications nécessaires ; d'élaborer un projet de règlement intérieur révisé et de présenter ses travaux au Conseil municipal pour adoption ;

PRÉCISE que la commission est constituée pour la durée nécessaire à l'élaboration du règlement intérieur et prendra fin à son adoption par le Conseil municipal ;

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle au titre du contrôle de légalité ;

Pour expédition conforme

Madame Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :
30/03/2026

Date d'affichage :
14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :
Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :
Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026040733: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES EXTERIEURES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune au sein des organismes et instances extérieures ;
Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la commune dans les différents organismes partenaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
DÉSIGNE les représentants suivants :

INSTANCES	ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLÉANTS
Amicale des Maires et des adjoints	MAIRE + LES 4 ADJOINTS	
CAPS (Carrefour Accompagnement Public Social)	ROGER SIMON	
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	CATHY MOUROT-WAGNER MARIE GOUTHIER (agent)	
COFOR (Association départementale des Communes Forestières)	SYLVIE GUIDOU, ROGER PIOCHE	
CAUE	MAIRE	ADJOINT
CCMM (Communauté de Communes Mad Moselle)	MAIRE SIMON ROGER	CATHY MOUROT-WAGNER
Communes Forestières	PIOCHE, GUIDOU	
Correspondant Défense	ROGER SIMON	CLAIRE DUMONT
Correspondant Incendie et Secours	ROGER SIMON	FREDERIC THOMAS
EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes)	MAIRE CATHY MOUROT-WAGNER ROGER SIMON	
MMD 54 (Meurthe et Moselle Développement)	MAIRE	

	FREDERIC THOMAS	
PNRL (Parc Naturel Régional de Lorraine)	MAIRE SYLVIE GUIDOU	
RGVL (Réseau de Gérontologie du Val de Lorraine)	ROGER SIMON	
SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux)	MAIRE	
SDAA 54 (Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome)	ROGER SIMON FREDERIC THOMAS	
SIEP (Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires)	MAIRE CATHY MOUROT-WAGNER MELISSA TOSCHI	MARTINE SCHMITT ADRIEN BERGMANN FREDERIC THOMAS
SPL Gestion Locale	MAIRE	
SPL X DEMAT	MAIRE	
Syndicat des Eaux du Trey Saint-Jean	FREDERIC THOMAS ADRIEN BERGMANN	JEAN-CLAUDE DOTTE MELISSA TOSCHI
Syndicat Scolaire du Collège	CATHY MOUROT-WAGNER	MELISSA TOSCHI

PRÉCISE

- Que ces désignations respectent la représentation des différentes sensibilités du Conseil municipal ;
- Que les représentants rendront compte de leur activité au Conseil municipal ;
- que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle au titre du contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Adopté à l'unanimité

Pour expédition conforme

Madame Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Nombre de membres :

Afférents au conseil :
15
En exercice : 15
Présents : 1
Pouvoirs :

Date de convocation :

30/03/2026

Date d'affichage :

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Gérald PHILIPPOT, Pierre-Jean CARASCO, Bruno JACQUOT, Roger PIOCHE, Jean-Claude DOTTE

Procurations :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GUIDOU

DCM 2026040734 : Élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants ;
Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire ;
Considérant que ce conseil d'administration comprend, en nombre égal, des membres élus par le Conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité :

ARTICLE 1 : FIXE

Le nombre de membres élus au Conseil d'administration du CCAS à 4.

ARTICLE 2 : ÉLIT

Les membres suivants pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :

- **Isabelle MARTZ**
- **Roger SIMON**
- **Martine SCHMITT**
- **Mélissa TOSCHI**

ARTICLE 3 : RAPPELLE

Que Madame le Maire, Margaret DUMONT, est présidente de droit du CCAS.

ARTICLE 4 : PRÉCISE

Que seront nommés par arrêté du Maire, en nombre égal, les membres extérieurs du Conseil d'administration, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, notamment dans les domaines suivants :

- insertion et lutte contre l'exclusion
- personnes âgées
- personnes en situation de handicap



- familles

ARTICLE 5 : PRÉCISE

Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle au titre du contrôle de légalité.

Pour expédition conforme

Madame Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Excusés : 3
Absents : 0

Date de convocation :
30/03/2026

Date d'affichage :
14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI,
et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Bruno JACQUOT, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Pierre CARASCO pouvoir à Cathy MOUROT-WAGNER
Gérald PHILIPPOT pouvoir à Bruno JACQUOT
Roger PIOCHE pouvoir à Margaret DUMONT

Absents :

Secrétaire de séance : Claire DUMONT

DCM2026-04-07-35 : RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE : APPROBATION DE L'APS
(avant-projet sommaire)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° [à compléter] relative au lancement de l'opération de réhabilitation de l'ancienne caserne de gendarmerie,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'Atelier MPA et à son équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) remises en date du 11 mars 2026, comprenant notamment les plans, la notice, les descriptifs et les estimatifs,

Considérant que l'opération porte sur la création d'une résidence intergénérationnelle sise rue du Chanoine Marange et rue Henri Poulet,

Considérant que l'Avant-Projet Sommaire (APS) permet de définir les caractéristiques principales de l'ouvrage, tant sur le plan architectural, technique que fonctionnel,

Considérant que les documents remis précisent notamment :

- l'organisation générale des espaces,
- la typologie des logements et des espaces communs,
- les principes constructifs et techniques,

Considérant que l'estimation prévisionnelle des travaux issue de l'APS s'élève à :

1 139 978 € HT pour les travaux,

pour un coût global de l'opération estimé à environ **1,3 M€ HT,**

Considérant que cette phase d'étude permet d'arrêter les choix techniques et d'engager la poursuite de l'opération en phase Avant-Projet Définitif (APD),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire (APS) relatif à l'opération de création d'une résidence intergénérationnelle ;



- **ARRÊTE** le programme et les caractéristiques principales de l'opération tels que définis dans les documents APS ;
- **VALIDE** l'estimation prévisionnelle des travaux issue de cette phase d'étude ;
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre les études en phase Avant-Projet Définitif (APD) ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique

Le Secrétaire de séance

Le maire
Margaret DUMONT

